



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 12 mars 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2024-03-12_3467
Accord sur le Projet de Périmètre de
Protection et de mise en valeur des Espaces
Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)
du Département du Val-de-Marne

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 06 mars 2024. La séance est retransmise en différé sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	Mme MORIN	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. VIC	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M.DELORT	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Orly	M. BAGÉ Jinny	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent ⁽¹⁾		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	M. BENETEAU	P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme DEXAVARY	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	M. VILAIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente ⁽²⁾	Mme VALA ⁽³⁾	P
Choisy-le-Roi	M.CHASSAY Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	Mme EUGENE	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		-
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	Mme NOWAK	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. BAGÉ	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M.DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme LINEK	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme FREIH-BENGABOU Kheira	Représentée	M. DEFREMONT	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M.GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Représenté	M. PETIOT	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. LIPIETZ	P



Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée ⁽¹⁾	M. BEN-MOHAMED	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. LERUDE	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Absente		-
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Morangis	M. LEGRAND Jean-Jacques	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	Mme SOURD	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. BEUCHER	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. BOUYSSOU	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. GRILLON	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. PECQUEUX	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. LAFON	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme MUSEUX Christine	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme GAULIER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	M. MOUALHI	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. TRAORE	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		-
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. BERENGER	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Orly	Mme SOUID Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. CONAN	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Représenté	M. GAUDIN	P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme OSTERMEYER	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme BOIVIN	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme SPANO	P

(1) A partir de la délibération 3456

(2) Jusqu'à la délibération 3461

(3) A partir de la délibération 3462

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
3453 à 3455	59	37	96
3456 à 3461	60	38	98
3462 à 3496	59	39	98

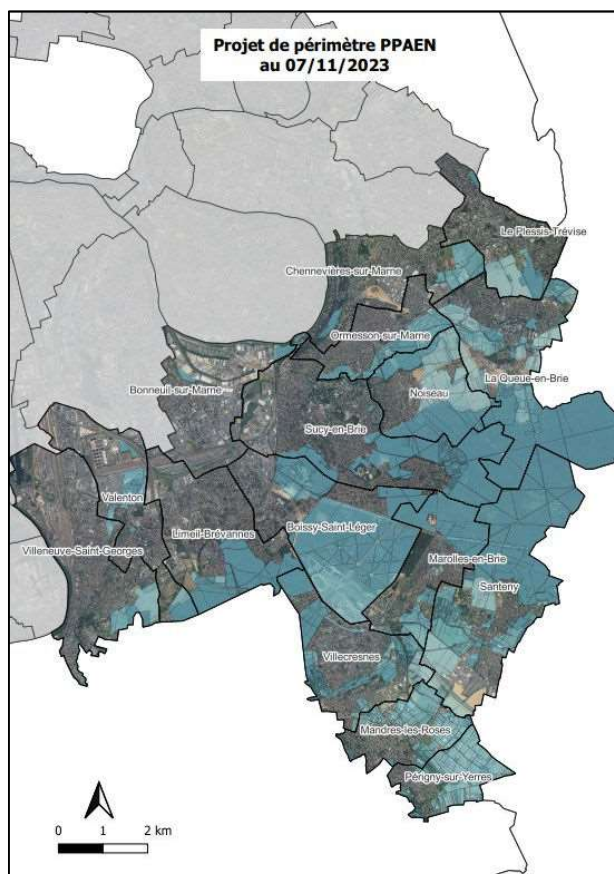


Exposé des motifs

Depuis 2020, le Conseil départemental du Val-de-Marne a entrepris l'élaboration d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPAENP). Institué par la loi relative au développement des territoires ruraux (DTR) du 23 février 2005, le PPAENP permet de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers face à l'augmentation de la pression de l'urbanisation. Il s'agit d'un outil de protection du foncier qui a vocation à sanctuariser les zonages A et N périurbains des PLU/PLUi et à créer un droit de préemption au profit du département sur les secteurs concernés. Il est accompagné d'un programme d'actions pluriannuel visant à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière et la préservation des espaces naturels.

Le Conseil départemental sollicite aujourd'hui l'accord des communes concernées ainsi que celui de Grand-Orly Seine Bièvre qui dans le cadre de sa compétence PLUi doit donner son accord pour la délimitation des espaces inclus dans le PPAENP. L'avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT), en l'occurrence la Métropole du Grand Paris, sont également sollicités. Ce projet fait l'objet d'une notice, annexée à la délibération, présentant le contexte de la démarche, l'état initial des espaces concernés, le périmètre retenu ainsi que les bénéfices attendus. Il sera ensuite soumis à enquête publique, avant création du périmètre par délibération du Conseil départemental. A terme, un programme d'actions accompagnant le périmètre de protection sera également soumis à l'accord des Communes et des établissements publics compétents puis validé par délibération du Conseil départemental.

Le périmètre d'étude concerne les grands espaces à enjeux au sud-est du Département du Val-de-Marne notamment le plateau Briard, la Vallée du Morbras, le massif de l'Arc Boisé et ses lisières forestières et agricoles ainsi que les espaces de nature à proximité de ces lisières. Il s'étend sur 16 communes dont 2 communes (Valenton et Villeneuve-Saint-Georges) situées sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre.





Suite à une phase de diagnostic précisant les principales caractéristiques de chaque commune, identifiant précisément les espaces agricoles et naturels ainsi que les zonages et dispositifs de protection existants, le Conseil départemental a rencontré de manière bilatérale les communes concernées afin d'identifier précisément les parcelles susceptibles d'intégrer le PPAENP.

En coopération avec les 2 communes concernées, Grand-Orly Seine Bièvre a également participé à cette concertation afin d'assurer la cohérence de la démarche avec les zonages qu'il délimitera à l'échelle des 24 communes dans le futur PLUi.

Sur ces 2 communes sont proposés comme espaces à intégrer dans le PPAENP :

- A Valenton : les parcs départementaux de la Plage Bleue et du Champs Saint Julien, le secteur de la Végétale à l'est de la commune, le Bois Cerdon, les jardins familiaux et les secteurs agricoles du sud de la commune prenant en compte les projets communaux d'extension de la zone d'artisanat du Bois Cerdon, le parc Jacques Chirac et le plan d'eau du SIAAP.
- A Villeneuve-Saint-Georges : les jardins familiaux situés au sud de la commune hormis ceux directement en contrefort de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (secteur élargie de l'OAP Sapeurs-Pompiers de Paris), les reliques forestières de l'arc boisé et les espaces agricoles au sud de la commune ainsi que l'espace naturel sensible du quartier Blandin (projet de renaturation des berges de l'Yerres).

Les Conseils municipaux des deux communes ont émis des avis favorables sur le projet de périmètre les concernant, ainsi que sur la liste des parcelles à inclure dans ce périmètre, pièces annexées à la présente délibération.

Les objectifs du PPAEN, précisés dans la notice annexée, concourent aux enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, de préservation et de développement de la nature en ville et de préservation et promotion de l'agriculture urbaine et péri-urbaine. Les projets de périmètres et de parcelles à inclure sur les deux communes précitées sont proposés en cohérence avec le projet de Territoire dont le plan d'actions a été approuvé par délibération du 21 décembre 2019 et le Projet d'Aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, dont les orientations générales ont été débattues en Conseil Territorial le 4 avril 2023.

Ainsi, suite à la conférence des Maires du 27 février 2024 et conformément à l'article L.113-15 du code de l'urbanisme, le Conseil Territorial est invité à donner son accord sur le projet de PPAENP.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 113-15 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre en date du 20 mars 2018 portant diagnostic du projet de territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre en date du 18 décembre 2018 portant enjeux et orientations du projet de territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre en date du 21 décembre 2019 portant plan d'actions du projet de territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;



Vu la délibération du Conseil départemental du Val-de-Marne n° 2020-12-8 du 21 septembre 2020 portant mise en œuvre du projet de périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) ;

Vu la délibération du Conseil Territorial n°2023-04-04_3120 du 4 avril 2023 portant débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Valenton n° 23/96 du 28 septembre 2023 portant approbation du projet de PPEANP proposé par le département du Val-de-Marne sur la commune de Valenton ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Villeneuve-Saint-Georges n° 23-5-15 du 19 octobre 2023 portant approbation du projet de PPEANP du département du Val-de-Marne ;

Vu l'envoi du Président du Conseil départemental du Val-de-Marne du 15 janvier 2024 sollicitant l'accord du Conseil Territorial sur le projet de PPAEN et la notice associée,

Considérant que le PPAENP est un outil de protection du foncier qui a vocation à préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers face à l'augmentation de la pression de l'urbanisation ;

Considérant que les objectifs du PPAENP précisés dans la notice annexée à la présente délibération concourent aux enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, de préservation et de développement de la nature en ville, de l'agriculture urbaine et péri-urbaine portés par le Territoire notamment au travers de son projet de territoire,

Considérant que le projet de périmètre du PPAEN et les listes de parcelles à y inclure sur Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ont été approuvés par les Conseils Municipaux des deux villes,

Vu l'avis de la commission permanente Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances ;

Entendu le rapport de M. Philippe Gaudin ,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Donne son accord sur le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPAENP) conformément aux listes des parcelles approuvées par délibérations respectives des villes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges susvisées.
2. Approuve la notice associée au PPAENP.
3. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 98

A Vitry-sur-Seine, le 15 mars 2024
Le Président

Michel LEPRETRE